

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE**  
**SAINTE AGATHE DES MONTS**

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2021 à 14 h 15, dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

**Présences :**

Frédéric Broué	Hugo Berthelet
Chantal Gauthier	Nathalie Dion
Sylvain Marinier	Brigitte Voss
Marc Tassé	

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière; il est 14 h 08.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance est inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

**2021-12-563**

**2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 8 décembre 2021 à cet effet, conformément à l'article 474.2 de cette même Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de la trésorière et de la directrice générale;

Il est proposé

**ET RÉSOLU**

1. que le conseil accepte et adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022, telles que déposées par la trésorière pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;
2. que la trésorière soit autorisée à effectuer les affectations d'excédents de fonctionnement, de réserves, de fonds et de revenus reportés, tel que prévu au budget 2022;

Initiales	
Maire	Greffier

3. que le conseil décrète qu'un document explicatif du budget sera publié sur le site Internet de la Ville et dans un dépliant en accompagnement du comptes de taxes 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-564

**3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - Exercices financiers 2022-2023-2024**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter un programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public à cet effet a été publié le 8 décembre 2021, conformément à l'article 474.2 de cette même Loi;

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal des immobilisations soumis;

CONSIDÉRANT les recommandations de la trésorière et de la directrice générale;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** que le conseil accepte et adopte le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2022-2023-2024 et décrète qu'un document explicatif du programme triennal des dépenses en immobilisation sera publié sur le site Internet de la Ville et dans un dépliant accompagnant le compte de taxes 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

**5. Levée de la séance extraordinaire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 14 h 34.

---

Le président de la séance,  
Monsieur Frédéric Broué

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier